

Politique environnementale de Bell Canada

Bell Canada croit que la protection de l'environnement fait partie intégrante de ses activités et s'engage à minimiser, selon un processus d'amélioration continue, l'impact que certains de ses produits, services et activités ont sur l'environnement.

Afin de soutenir cet engagement, Bell Canada s'emploiera à :

- faire preuve de diligence raisonnable dans sa démarche visant le respect ou le dépassement des exigences de toutes les lois applicables;
- prévenir, contrôler et réduire les émissions dans l'environnement;
- corriger rapidement les problèmes qui n'auraient pu être prévenus;
- promouvoir et appuyer les initiatives rentables liées à l'utilisation des ressources et la réduction des déchets;
- traiter avec des fournisseurs qui s'emploient à minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement;
- développer et commercialiser des services de télécommunications qui apportent aux particuliers et aux entreprises des solutions novatrices qui tiennent compte de leurs défis environnementaux;
- collaborer avec les gouvernements, les entreprises, le public et les groupes d'intérêts concernés pour promouvoir la protection environnementale;
- communiquer régulièrement ses initiatives et sa performance environnementales aux parties intéressées;
- s'assurer que ses employés adhèrent à la présente politique et comprennent leurs responsabilités à l'égard de sa mise en oeuvre.

Il incombe à chaque employé de respecter cette politique.

Tous les incidents ou infractions de nature environnementale doivent être immédiatement signalés à l'équipe de Responsabilité d'entreprise et environnement.